

CONSEIL MUNICIPAL :compte rendu

Séance ordinaire du 29 août 2012

Date de la convocation : 24 août 2012

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de MM. RUCH Pierre, BIOT François, ZELLER Michel (procuration à M.PLANCHON Nicolas), PLEIGNET Sébastien (procuration à Mme MENUHEY Aurélie) et PERRIN Catherine.

En début de séance, une minute de silence a été observée en mémoire de M.DEVAUX Daniel, conseiller municipal pendant deux mandats.

Le conseil a ensuite approuvé à l'unanimité la lecture du compte rendu de la séance du 22 juin 2012.

Mme GRENOT Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil a ensuite approuvé à l'unanimité :

- l'ouverture de 378€ de crédits pour permettre l'amortissement de subventions du service assainissement
- l'autorisation donnée au maire pour ester en justice au nom de la commune tant en première instance que pour un éventuel recours dans l'affaire Commune d'Esprels/Mougin relative à une contestation du PLU.

Le Maire a ensuite quitté la salle du conseil. Les conseillers ont alors élu M.DAVAL Michel Président de séance.

Il a alors donné lecture du courrier de M .le Préfet daté du 27 juillet 2012 relatif au bail à ferme de la parcelle cadastrée ZH 103 La Couvotte.

Le conseil a décidé dans un premier temps de retirer cette délibération. M.DAVAL a alors exposé les détails de l'affaire et répondu aux questions des conseillers. Le vote a approuvé à l'unanimité

l'exploitation de la parcelle communale ZH 103 La Couvotte par M.VUILLER Etienne successeur potentiel de RICHARD Michel, aux mêmes conditions.

Le Maire est alors appelé à rejoindre la salle du conseil et à reprendre la présidence de la séance. Le conseil a ensuite approuvé à l'unanimité :

- l'ouverture de crédits au budget principal pour amortir des subventions d'équipement pour des montants de respectivement 3 506€, 1 766€ et 58 312€. Il est à noter que ces montants n'impactent en rien le budget communal : il s'agit d'opérations d'ordre comptable.
- l'achat d'un véhicule pour les services techniques pour un montant maximal de 10 000€ : le maire est autorisé à procéder à cet achat.
- que le maire choisisse le mieux disant des entrepreneurs acceptant de faucher les chemins forestiers et communaux.
- qu'une personne effectue 180 heures de travail au bénéfice de la commune dans le cadre d'un TIGE.
- le retrait de la délibération du 22 juin 2012 pour le recrutement d'un CAE , le conseil, en accord avec la municipalité de Chassey les Montbozon, préférant, étant donné les conditions du dit contrat, pourvoir l'emploi en interne.
- une bonne taille des tous les arbres rues de la Gare, de Bonnal, , de Vesoul, de l'Eglise à l'automne.

Après quelques informations, l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

A Esprels, le 31 juin 2012

